Legislative Assembly of Ontario

Assemblée législative de l'Ontario

1re SESSION, 42e LÉGISLATURE, ONTARIO
70 ELIZABETH II, 2021

Projet de loi 299

Loi proclamant le mois de mai Mois de sensibilisation au racisme anti-asiatique

M. V. Ke

Projet de loi de député

1re lecture	20 mai 2021
2e lecture	
3e lecture	
Sanction royale	

Projet de loi 299 **2021**

Loi proclamant le mois de mai Mois de sensibilisation au racisme anti-asiatique

Préambule

Les personnes d'origine asiatique ont connu un taux plus élevé d'incidents liés à la race pendant la pandémie de COVID-19.

Les Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique sont une minorité visible et sont considérés depuis longtemps comme des étrangers ou des gens venus d'ailleurs, faisant d'eux une cible facile vers laquelle certaines personnes dirigent leur frustration et colère.

La sensibilisation a un rôle important à jouer dans la lutte contre le racisme et la discrimination et pourrait permettre de changer la façon dont le public perçoit et traite les Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique. Ils devraient être considérés comme un élément essentiel de notre société multiculturelle canadienne et être respectés à ce titre. Leurs contributions font partie de l'histoire du Canada, remontant à la fin des années 1700, lors de la construction du Chemin de fer Canadien Pacifique, en passant par de nombreuses autres réalisations remarquables qui profitent à la culture, à l'économie et à l'innovation du Canada.

En proclamant le mois de mai Mois de sensibilisation au racisme anti-asiatique, la province de l'Ontario rend hommage à la fière contribution, à la riche histoire et aux sacrifices des Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique engagés dans l'édification de ce pays. Cette proclamation aidera également à combattre et à éliminer le racisme anti-asiatique dans nos écoles, nos collectivités et notre province.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois de sensibilisation au racisme anti-asiatique

1 Le mois de mai de chaque année est proclamé Mois de sensibilisation au racisme anti-asiatique.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2021 sur le mois de sensibilisation au racisme anti-asiatique*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le mois de mai de chaque année Mois de sensibilisation au racisme anti-asiatique.